



Séance du 25 mars 2011

L'an deux mil dix, le **25 mars à 20H30**

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de : Madame Janine SERIEYS, Maire Adjoint de le Vaudoué.

Présents : Mme SERIEYS Janine, M.DESPLANCHES Jean-Pierre,
M. CAUBET Octave, Maires-Adjointes,
Mme JOLY Elisabeth, Mme COLLIGNON Françoise, M.LEROY Christophe, M.
TIXIER Thierry, Mme LEFEVRE Françoise, Mme OZANNE Michèle, Conseillers
Municipaux.

Absents excusés : M. BACQUÉ Pierre, Maire, Mme VERRECCHIA Brigitte,
conseillère municipale ;

Absents : M. ROMBI Jean-François, Mlle DELORME Stéphanie, conseillers
municipaux ;

Pouvoirs : M. Pierre BACQUE donne pouvoir à Mme Janine SERIEYS,
Mme Brigitte VERRECCHIA donne pouvoir à M. Octave CAUBET ;

Secrétaire de séance : Mme OZANNE Michèle ;

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
13	9	9

Date de la convocation
01 mars 2011

Date d'affichage
01 mars 2011

Le compte rendu du conseil municipal du 09 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire est empêché. La présidence est assurée par Mme Janine SERIEYS, Maire Adjoint. (Art L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La séance est déclarée ouverte à 20H45.

ORDRE DU JOUR

- 1) Création d'un poste d'Agent technique de 2^{ème} classe à temps incomplet
- 2) Régime indemnitaire du personnel communal
- 3) Avenant de prorogation du contrat rural
- 4) Convention de mise en place d'un nichoir pour les chouettes Effraie
- 5) Ouverture de crédits budgétaires
- 6) Avis sur un schéma d'aménagement de gestion de la nappe de Beauce et de ces milieux (dossier consultable en Mairie)
- 7) Sujets d'information : Mission locale et Observatoire photographique

1 – Création d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps incomplet

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire Adjoint informe qu'en raison d'une fin de contrat à durée déterminée, il convient de créer un poste permanent d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps incomplet (15.50/35 heures hebdomadaire) pour les besoins du restaurant scolaire et de l'entretien des locaux de la Mairie.

Considérant la nécessité de créer cet emploi à compter du 1^{er} mai 2011,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice.

SOLLICITE le Conseil municipal pour créer cet emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste permanent d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps incomplet

2 – Régime indemnitaire du personnel communal

Madame le Maire Adjoint informe que pour des raisons techniques, ce sujet ne peut être débattu ce jour. Celui-ci est remis à une date ultérieure.

3 – Avenant de prorogation du Contrat Rural

Madame le Maire Adjoint rappelle à l'assemblée que la commune a signé avec le Conseil Régional et le Conseil Général, Le 28 octobre 2004, un contrat rural d'un montant de 302.870,00 € H.T. Montant subventionnable de 240.000,00 € H.T., comprenant les opérations suivantes :

- 1) – Aménagement restaurant scolaire pour un montant hors taxes de 171.275,00.€
- 2) – Réaménagement salle de lecture pour un montant hors taxes de 46.300,00 €
- 3) – Aménagement extérieurs restaurant pour un montant hors taxes de 18.250,00.€
- 4) – Aménagement d'un local associatif pour un montant hors taxes de 67.045,00 €

Madame le Maire Adjoint expose à l'assemblée que :

- les travaux doivent être réalisés dans un délai de 5 ans à compter de la signature du contrat,
- seules les opérations 1.2 et 3 ont été réalisées,
- des travaux importants de remise en état de l'Eglise n'ont pas pu permettre de réaliser **l'opération n° 4.**

Compte tenu de tout ce qui précède, il convient aujourd'hui de solliciter auprès du Conseil Régional et du Conseil Général un avenant afin de :

- proroger d'un an le délai de réalisation du contrat régional, soit jusqu'au 30 JUIN 2012

Cet avenant se présentera de la manière suivante :

OPERATIONS	TRAVAUX PROPOSES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS par le départ.	SUBVENT. Départ. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2011	200.	200.	200.	200.			
1)										
2)										
3)										
4) Aménagement local associatif		64.075,00					64.075,00	22.461,25	28.878,75	
TOTAL										

VU l'avis favorable rendu par la commission municipale le 21 mars 2011

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve la modification apportée au contrat rural telle que définie ci-dessus,
- sollicite auprès du Conseil Régional et du Conseil Général un avenant au contrat rural tel que susvisé
- autorise le Maire à signer l'avenant au contrat rural à intervenir avec le Conseil Régional et le Conseil Général ainsi que toutes pièces consécutives à cette décision.

4 – Convention de mise en place d'un nichoir à chouettes Effraie

Monsieur Desplanches, Maire Adjoint, expose que le nichoir actuel est situé dans le clocher de l'Eglise dans un endroit peu accessible. Dans le cadre de l'opération d'aide à la mise en place de nichoirs pour la chouette Effraie, le PNR met à disposition des communes un nichoir spécifique. L'objectif est de favoriser le maintien et la reproduction de ce rapace nocturne protégé.

La convention précise que la commune :

- sera chargée de l'installation du nichoir mis à disposition par le Parc. Celui-ci sera installé dans le clocher côté square de la Félarde.
- autorise les techniciens du Parc à accéder à l'Eglise
- s'engage à ne pas autoriser les visites de personnes sans autorisation écrite du Parc
- devra indiquer au Parc toute manipulation du nichoir.

Madame la Présidente propose à l'assemblée la signature de cette convention avec le PNR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention.

5 – Ouverture de crédits d'Investissement

Madame le Maire Adjoint expose que le Budget Primitif 2011 sera soumis au Conseil municipal fin Avril.

Dans l'attente du vote du budget, Il convient de voter des lignes d'ouverture de crédit afin d'engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Article 202 : Elaboration PLU (Acompte n°2) 3.100,00 €

Article 205 : Licences et logiciels (SEGILOG) 2.600,00 €

Article 21318 : Rente viagère M. HAMEAU (janvier à mai) 4.850,00 €

Mise aux normes salle polyvalente (Electricité) 936,00 €

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de Madame le Maire Adjoint.

6 – Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe de Beauce

Madame le Maire Adjoint expose que le SAGE est un outil de planification de la ressource en eau institué par la loi n°92-3 du 03 janvier 1992. Il fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux et des milieux aquatiques, à l'échelle d'un territoire cohérent au niveau hydrographique (bassin versant de cours d'eau ou bassin hydrogéologique d'une nappe souterraine).

L'avis porte sur Le Plan d'aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement qui définit les priorités d'usage de la ressource en eau et les mesures nécessaires à la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Ce projet validé par La Commission Locale de l'Eau le 15 septembre 2010 est soumis à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour ce projet.

7 – Information : Mission locale et Observatoire photographique

- « Mission Locale de la Seine et du Loing » : Madame le Maire Adjoint fait part de la demande de participation de cette association dont l'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans. La commune a demandé le bilan des actions concernant jeunes de la commune. Ce bilan nous a été refusé. En conséquence, Nous ne souhaitons pas donner suite à la demande de cette mission. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas verser cette participation.
- Observatoire photographique : Monsieur DESPLANCHES explique qu'il existe sur le territoire de la commune, six bornes indiquant les lieux de prise de photos pour suivre l'évolution du village. Le PNR a chargé la commune de prendre des photos régulièrement. Une rubrique est à disposition sur le site Internet de la commune.

8 – Questions diverses

SIROM : 4 nouvelles communes ont été intégrées au sein du Syndicat. Un nouveau planning de collecte a été mis en place suite au changement de Société de ramassage.

L'opération « Mise à disposition de composteurs » est renouvelée cette année. L'information sera diffusée à tous les Valdéens.

Le SIROM propose les modèles suivants :

Thermo King	Boisalis	Bio-seau
Plastique	Bois	
4 €	6 €	1 €

Les personnes intéressées devront déposer leur demande en mairie **avant le 30 AVRIL 2011.**

Pour INFORMATION, le prochain passage des **encombrants** aura lieu le **10 OCTOBRE 2011.**

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22h00*

Janine SERIEYS
Maire-Adjoint